

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 14 juin 2023
Nombre de conseillers présents	: 13	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 juin 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Damien RIBOUCHON, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

._._*._*._*

12) FIXATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES

Madame Réjane CONAN, Adjointe au Maire en charge du personnel communal, précise qu'en application de l'article 49 – 2^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du Comité Social Territorial local commun de Belle-Ile-en-Mer, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Elle indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de la police municipale.

Madame Réjane CONAN ajoute que les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Madame Réjane CONAN suggère d'appliquer les critères suivants pour déterminer les taux de promotion :

- o Nécessités de service,
- o Disponibilités budgétaires,
- o Pyramide des âges,
- o Nombre de promouvables.

Après avoir rappelé que le Comité Social Territorial local commun de Belle-Ile-en-Mer a émis un avis favorable le 13 mars 2023, Madame Réjane CONAN propose au conseil municipal de fixer le taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit :

Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	X Taux fixé par l'assemblée = délibérante (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
2	100	2

CADRES D'EMPLOIS ET GRADES D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Critères de détermination du taux de promotion	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur
Adjoint Technique Territorial Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1	Nécessités de service, Disponibilités budgétaires, Pyramide des âges, Nombre de promouvables.	100	1
Adjoint Administratif Territorial Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	1	Nécessités de service, Disponibilités budgétaires, Pyramide des âges, Nombre de promouvables.	100	1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour les avancements de grades dans les conditions définies ci-dessus.

Fait et délibéré,
 A Locmaria, le 20 juin 2023.

Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT Le Maire,
 Dominique ROUSSELOT



Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 056-215601147-20230620-1320062023-DE

3 – De modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 11 septembre

Service Administratif					
Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Responsable de l'accueil	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	Temps complet
Responsable de l'accueil – Chargée des affaires courantes	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	Temps complet

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 juin 2023.

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 14 juin 2023
Nombre de conseillers présents	: 13	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 21 juin 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Damien RIBOUCHON, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

14) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Madame Réjane CONAN, Adjointe au Maire en charge du personnel communal, informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique commun de Belle-Ile-en-Mer.

Compte tenu de l'avancement de grade d'un fonctionnaire, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial local commun de Belle-Ile-en-Mer en date du 13 mars 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1 – La suppression de l'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet au service Technique – Agent affecté à l'entretien des locaux, des terrains et entretien des espaces verts

2 – La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 21 septembre 2023 au service Technique – Agent affecté à l'entretien des locaux, des terrains et entretien des espaces verts

3 – De modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 21 septembre 2023 :

Service Technique					
Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Agent affecté à l'entretien des locaux, des terrains et entretien des espaces verts	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0	Temps complet
Agent affecté à l'entretien des locaux, des terrains et entretien des espaces verts	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	1	Temps complet

4 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 juin 2023.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation : 14 juin 2023
Nombre de conseillers présents : 13 Date d'affichage et de
Nombre de conseillers votants : 14 Publication : 21 juin 2023

Étaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Damien RIBOUCHON, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*_*

15) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 11 SEPTEMBRE 2023

Le tableau des effectifs est établi comme suit à compter du 11 septembre 2023 :

Tableau des effectifs au 11 septembre 2023							
Nombre d'agents titulaires ou stagiaires : 13				Agents Titulaires à temps complet : 9			
				Agent Titulaire à temps non complet : 1			
				Agent Stagiaire à temps non complet : 3			
Numéro et date de délibération créant l'emploi	Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste	Missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé	
						Statut	Temps de travail
Filière administrative							
Délibération n° 5 du 05.05.2009	Attaché	A	35H00	Secrétariat des Elus, Assistance à l'autorité territoriale, Budgets, marchés publics et subventions, Conseils municipaux...	03.07.2018		

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le Titulaire 100 %

ID : 056-215601147-20230620-1520062023-DE

Délibération n° 5 du 16.11.2016	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Officier de l'Etat Civil, Ressources humaines, service Elections...			
Délibération n° 11 du 21.09.2017	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Responsable urbanisme		Contractuelle du 04.10.2021 au 03.10.2024	100 %
Délibération n° 13 du 12.09.2022	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Responsable service comptabilité – Elaboration et suivi des budgets		Titulaire	80 %
Délibération n° 13 du 20.06.2023	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Agent chargé de l'accueil de la Mairie et des affaires courantes		Titulaire	100 %
Délibération n° 4 du 24.11.2004	Adjoint Administratif Territorial	C	18H00	Agent en charge de l'Agence Postale		Stagiaire	51 %
Filière technique							
Délibération n° 6 du 21.09.2017	Agent de Maîtrise Principal	C	35H00	Référent sécurité, Maintenance et entretien des équipements communaux, gestion administrative sites de Lannivrec et Port-Andro		Titulaire	100 %
Délibération n° 5 du 06.07.2022	Adjoint Technique Territorial	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Stagiaire	100 %
Délibération n° 14 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Entretien site de Lannivrec, bâtiments communaux et espaces verts		Titulaire	100 %
Délibération n° 15 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Titulaire	100 %
Délibération n° 14 du 20.06.2023	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	35H00	Entretien des espaces verts, voirie, bâtiments communaux et cimetière		Titulaire	100 %

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Affiché le

ID : 056-215601147-20230620-1520062023-DE

Délibération n° 11 du 18.11.2020	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	21H00	Agent propreté des locaux communaux, école et restaurant scolaire	01.07.		
Délibération n° 4 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	2H00	Agent d'entretien école		Titulaire	100 %
Délibération n° 7 du 20.09.2018	Adjoint Technique Territorial	C	35H00	Entretien des espaces verts et bâtiments communaux, Agent d'accueil gîte et camping, remplaçant Agence Postale et restaurant scolaire		Titulaire	100 %
Délibération n° 10 du 12.09.2022	Adjoint Technique Territorial	C	25H00	Agent d'entretien des locaux communaux		Stagiaire	72 %
Filière sociale							
Délibération n° 8 du 21.09.2017	ASEM Principal de 1 ^{ère} classe	C	33H00	Assistance au personnel enseignant		Titulaire	100 %
Filière animation							
Délibération n° 5 du 07.09.2005	Agent Territorial d'Animation	C	6H00		20.09.2018		

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 juin 2023.

Le Maire
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Date de convocation : 14 juin 2023
Nombre de conseillers présents : 13 Date d'affichage et de
Nombre de conseillers votants : 14 Publication : 21 juin 2023

Etaient présents : Marie THUILLIER, Réjane CONAN, Anne-France NAUDIN, Rozen MAHEVO, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Edouard BANNET, Damien RIBOUCHON, Sylvie LE PAN et Yolaine DE CRUZ.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Thomas BRON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT

Absent non excusé n'ayant pas remis pouvoir :

- Didier LE GARREC

Secrétaire de séance : Edouard BANNET

*_*_*_*_*_*_*_*

16) INFORMATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS : Information n° 25

Monsieur le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 6 du 3 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

306. <u>Décision du 03.04.2023</u> Réparation véhicule DACIA DOKKER	AR GUERVEUR AUTO	Montant : 868.97 TTC
307. <u>Décision du 03.04.2023</u> Retrait et remplacement clôture terrain de tennis Lannivrec	ARBRES et PAYSAGES	Montant : 24 978.00 TTC
308. <u>Décision du 03.04.2023</u> Cotisation annuelle 2023 pour le Syndicat mixte Vigipol	VIGIPOL	Montant : 566.72 TTC
309. <u>Décision du 12.04.2023</u> Tour et équipements pour logiciel cimetière et sauvegardes	LDLC	Montant : 1126.33 TTC
310. <u>Décision du 13.04.2023</u> Goûter pour les enfants de l'école -Printemps des Poètes	SPAR	Montant : 77.18 TTC
311. <u>Décision du 18.04.2023</u> Franges de lavage	PLG	Montant : 240.66 TTC

312. <u>Décision du 18.04.2023</u>	CNFPT	Montant : 600.00 TTC
Formation des membres du Comité Social Territorial		
313. <u>Décision du 19.04.2023</u>	TPS	Montant : 4253.25 TTC
Rebouchage des trous en 20/40 et compactage Tibain/Borsarazin/Petit Borthéro		
314. <u>Décision du 21.04.2023</u>	HORTIBREIZ	Montant : 1622.70 TTC
30 sacs de terreau + 4 bidons de rapid Go		
315. <u>Décision du 24.04.2023</u>	SIGNALETIQUE Express	Montant : 15.52 TTC
Bandes de discrétion agence postale		
316. <u>Décision du 19.04.2023</u>	AVEM	Montant : 108.15 HT
Contrat de location de TPE camping de Port Andro		
317. <u>Décision du 10.05.2023</u>	CHUBB	Montant : 224.18 TTC
Diffuseurs sonores alarme incendie site de Lannivrec		
318. <u>Décision du 10.05.2023</u>	LE JARDIN DE ST PIERRE	Montant : 706.31 TTC
Fleurissement bourg		
319. <u>Décision du 22.05.2023</u>	BRIC'HOME	Montant : 1200.00 TTC
Sèche-linge gîte de Lannivrec		
320. <u>Décision du 22.05.2023</u>	SARL DU CORDON A L'AIGUILLE	Montant : 166.77 TTC
Fournitures administratives gîte et camping		
321. <u>Décision du 24.05.2023</u>	LABO FRANCE	Montant : 516.00 HT
Produits d'entretien gîte de Lannivrec		
322. <u>Décision du 30.05.2023</u>	SIGNAUX GIROD	Montant : 1055.50 TTC
Panneaux de signalisation villages		
323. <u>Décision du 31.05.2023</u>	SIGNAUX GIROD	Montant : 265.64 TTC
Panneaux de limitation de vitesse Port-Andro		
324. <u>Décision du 02.06.2023</u>	ESCALE LUMINEUSE	Montant : 5605.56 TTC
Prestation technique fête du 13 juillet		
325. <u>Décision du 07.06.2023</u>	MANUFACTURE DES DRAPEAUX	Montant : 162.89 TTC
Pavillons pour façade mairie et école		
326. <u>Décision du 08.06.2023</u>	FESTIVAL LES INSULAIRES 2023	Montant : 300.00 TTC
Location d'un stand sur le village des Îles du Ponant		
327. <u>Décision du 09.06.2023</u>	IMPRIMERIE BELLILLOISE	Montant : 166.26 TTC
Adhésifs panneaux indication commerces		
328. <u>Décision du 12.06.2023</u>	SIGNAUX GIROD	Montant : 893.78 TTC
Panneaux de limitation de vitesse zones à 30		
329. <u>Décision du 15.06.2023</u>	MANUTAN Collectivités	Montant : 3162.00 TTC
Conteneurs isothermes restaurant scolaire		

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 20 juin 2023.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT